



Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement
Rencontre du 16 octobre 2024 à 18h30, au salon du personnel

No. Résolution

ÉTAIENT PRÉSENTS	
Mme Asmaa Hammoudi	Parent
Mme Jo Anie Tremblay	Parent
Mme Claudine Tremblay	Parent
Mme Julie Maheu-Houde	Parent
Mme Caroline Leblanc Dubé	Parent
M. Vincent Schoett	Parent
Mme Isabelle Dupuis	Enseignante
Mme Mélanie Turcotte	Enseignante
Mme Catherine Saulnier	Enseignante
Mme France Simard	Technicienne en service de garde
PARTICIPAIENT ÉGALEMENT	
M. Martin Collette	Directeur adjoint
Mme Mireille Boudreault	Directrice
Mme Sana Haidara	Parent-Substitut
ÉTAIENT ABSENTES	
Mme Stéphanie Gagnon	Enseignante
Mme Mélanie Lavoie	Enseignante
Mme Sophie Brunet	Parent-Substitut
Mme Laetitia Ornella Ngouze Njokou	Parent-Substitut
Mme Sarah Guillemette	Personnel de soutien
ORDRE DU JOUR PROPOSÉ	
1. Ouverture de la séance	
Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée par Mme Mireille Boudreault à 18h40.	
2. Adoption de l'ordre du jour	
La lecture de l'ordre du jour est effectuée par Mme Mireille Boudreault.	
Il est proposé par Mme Julie Maheu-Houde d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.	
CE-131-24-25-01	LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
3. Élection au poste de président ou de présidente	
Mme Asmaa Hammoudi propose Mme Jo Anie Tremblay comme présidente.	
CE-131-24-25-02	LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
4. Élection au poste de vice-président ou de vice-présidente	



CE-131-24-25-03	<p>Mme Jo Anie Tremblay propose Mme Asmaa Hammoudi comme vice-présidente.</p> <p style="text-align: right;">LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
	<p>5. Secrétariat des rencontres</p> <p>Mme Mireille Boudreault explique que le secrétariat des rencontres peut être fait soit par une seule personne pour toutes les séances ou à tour de rôle.</p> <p>Il est proposé par Mme Isabelle Dupuis que le secrétariat des rencontres se fasse à tour de rôle.</p> <p><u>16 octobre 2024</u> : Mme Isabelle Dupuis, <u>27 novembre 2024</u> : Mme Asmaa Hammoudi, <u>29 janvier 2025</u> : M. Vincent Schoett, <u>25 mars 2025</u> : Mme Julie Maheu-Houde, <u>27 mai 2025</u> et <u>10 juin 2025</u> : Mme Claudine Tremblay</p>
CE-131-24-25-04	<p style="text-align: right;">LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
	<p>6. Adoption du procès-verbal de juin 2024</p> <p>Une lecture a été faite par chacun des membres.</p> <p>Mme Claudine Tremblay demande de porter une attention particulière dans les prochains procès-verbaux, lors de l'utilisation d'abréviations, de sigles et/ou d'acronymes, à écrire le mot au complet la première fois.</p> <p>Il est proposé par Mme Isabelle Dupuis d'adopter le procès-verbal du 10 juin 2024.</p>
CE-131-24-25-05	<p style="text-align: right;">LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
	<p>7. Parole au public</p> <p>Aucun public n'est présent.</p>
	<p>8. Adoption du calendrier des rencontres</p> <p>Il est proposé par Mme Asmaa Hammoudi d'adopter le calendrier des rencontres tel que présenté.</p>
CE-131-24-25-06	<p style="text-align: right;">LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
	<p>9. Rôles et responsabilités du CÉ</p> <p>Mme Mireille Boudreault nous présente le document « Pouvoirs d'un conseil d'établissement, ses rôles et collaborateurs ». Elle explique que durant les séances du CÉ, il y a beaucoup d'informations qui sont transmises aux membres. Parfois, il peut y avoir une consultation des membres (comme lors du redécoupage du secteur de Chambly et Carignan l'an passé). Certains sujets à l'ordre du jour sont pour approbation des membres et ont été préparés par l'équipe école avant la rencontre. Les membres ne peuvent pas en modifier le contenu. S'ils n'approuvent pas, l'équipe école retravaille sur le sujet (exemple : approbation des activités et sorties scolaires). D'autres sujets à l'ordre du jour sont pour adoption par les membres. Ce sont des sujets dont le contenu peut être modifié par les membres (par exemple : les règles de régie interne).</p> <p>Mme Boudreault mentionne que les rôles principaux des membres parents sont de représenter les autres parents de l'école, de les écouter et de rapporter à la direction et à la présidente du CÉ tout sujet jugé pertinent en lien avec la vie à l'école en général. Elle précise que les sujets de nature personnelle ne seront pas traités durant les séances du CÉ. Les pouvoirs des membres parents du conseil</p>



d'établissement sont d'avoir une influence sur l'ensemble des autres parents et de prendre certaines décisions en tant que représentants des autres parents.

10. Formations pour les membres des conseils d'établissement

Mme Asmaa Hammoudi mentionne qu'elle a envoyé aux nouveaux membres par courriel, le lien vers les capsules informatives. Mme Mireille Boudreault ajoute que les capsules sont disponibles en ligne sur le site internet du centre de services et que nous avons aussi une version papier pour les membres qui préfèrent ce média.

11. Adoption des règles de régie interne

Mme Jo Anie Tremblay nous lit le document des règles de régie interne. Mme Mireille Boudreault nous explique la notion de quorum : Au moins la moitié des membres (soit 6 membres), dont une majorité de membres parents (soit 4 parents) doivent être présents pour avoir quorum. Elle précise aussi que pour le vote par voie électronique, seuls les membres peuvent approuver; les substituts sont informés, mais ne peuvent pas approuver. Certaines corrections sont apportées au document notamment en ce qui concerne la composition du CÉ (6 parents plutôt que 5), l'heure de début et de fin des séances (18h30 à 20h30), les documents transmis aux membres le seront dans un délai de 2 jours ouvrables plutôt que 6.

Il est proposé par Mme Mélanie Turcotte d'adopter les règles de régie interne.

CE-131-24-25-07

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Dénonciation d'intérêts

Mme Mireille Boudreault nous explique le formulaire de dénonciation d'intérêt et nous demande de le remplir et de le signer pour la prochaine séance du CÉ.

12.1 Utilisation du budget du CÉ

Mme Boudreault explique que le budget de 400\$ du CÉ doit être utilisé seulement pour les membres, soit pour rembourser des frais de gardiennage, des frais de déplacement ou pour payer des repas et/ou collations lors des rencontres.

Il est proposé par Mme Caroline Leblanc Dubé d'utiliser le budget du CÉ pour payer le repas aux membres lors des séances du mois de novembre et du mois de juin.

CE-131-24-25-08

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Approbation des activités et sorties éducatives 24-25

Mme Mireille Boudreault nous présente le document « Suivi des activités éducatives et complémentaires ». Elle explique que le coût des activités nécessitant le transport des élèves en autobus est beaucoup plus élevé en raison des tarifs que chargent les différentes compagnies de transport. Elle explique aussi ce que sont les mesures 15186 (Sorties en milieu culturel) et 15231 (École accessible et inspirante). La première mesure, d'un montant de 31\$ par élève, sert à payer le coût des sorties qui sont dans le Répertoire culturel, notamment les



sorties au théâtre. L'autre mesure de 22 000\$ peut servir pour payer des activités pour tous les élèves de l'école, comme par exemple, la kermesse de fin d'année. Les autres activités et sorties sont payées par les parents. Une correction est apportée dans le document en ce qui concerne les frais chargés aux parents des élèves en 4^e et 5^e année pour l'activité GÛstave et Compagnie.

Il est proposé par Mme Caroline Leblanc Dubé d'approuver les activités et sorties éducatives 24-25

CE-131-24-25-09

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.1 Approbation d'une campagne de financement en 6^e année

M. Martin Collette nous explique que la sortie en classe neige des élèves de 6^e année étant coûteuse, il serait utile d'organiser une campagne de financement pour laquelle la participation serait volontaire, afin d'aider à en réduire le coût. Il nous informe qu'il attend un retour d'appel de la compagnie Perfection à ce sujet. Il nous mentionne qu'une nouvelle règle à notre centre de services exige que le fournisseur de la campagne de financement donne une ristourne individuelle à chaque élève y participant plutôt que de répartir la ristourne totale entre tous les élèves.

Mme Jo Anie Tremblay suggère que la campagne de financement soit annoncée dans l'Info-Salières afin d'en informer les parents de tous les élèves de l'école.

Il est proposé par Mme Asmaa Hammoudi d'approuver la campagne de financement en 6^e année.

CE-131-24-25-10

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Autre : Traiteur

Mme France Simard nous informe que jusqu'à présent, elle n'a que de bons commentaires au sujet du nouveau traiteur (Meranda). Les repas sont appétissants, sont à la bonne température, leur organisation et la communication sont bonnes. Des élèves de 6^e année sont même venu lui dire qu'ils sont très contents du nouveau traiteur. Mme Simard mentionne que les ustensiles jetables ne sont pas fournis avec les repas, donc des ustensiles réutilisables, des éponges et du savon à vaisselle ont été achetés pour les enfants de la 1^{ère} année à la 6^e année utilisant le service de traiteur, pour qu'ils puissent laver et réutiliser leurs ustensiles. Quelques suggestions d'améliorations et petits bémols mineurs sont émis par des membres parents : Il y a peu d'options végétariennes, l'option de repas dépannage « dernière minute » est un repas chaud uniquement (pas d'option de sandwich) et la plateforme en ligne pour la commande des repas manque de convivialité pour commander les repas et les options de façon mensuelle.

15. Comité de parents

Mesdames Julie Maheu-Houde et Claudine Tremblay nous mentionnent que la première rencontre du comité visait surtout à en expliquer le fonctionnement et les règles et à élire les membres aux différents postes.

16. Levée de la séance.



La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le mercredi, 27 novembre 2024, à 18h00.
Il est proposé par Mme Caroline Leblanc Dubé de lever l'assemblée à 20h16.

CE-131-24-25-11

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Direction :

Mireille Boudreault

Date :

___/___/___

Présidente :

Jo Anie Tremblay

Date :

___/___/___